

Qu'allez-vous lire dans ce numéro ?

(Rappelez-vous que pour accéder directement à un article, il vous suffit de cliquer sur la ligne correspondante du présent sommaire.)

— une **libre opinion**, sur « le consentement à l'impôt, une des fondations de la démocratie », signée par Jacques Lefèvre ;

— le compte rendu des **débats** du troisième trimestre ;

— dans les « **documents et travaux** » : un résumé de la **note de conjoncture** de septembre 2015, un résumé des **extraits de documents** diffusés depuis le 1<sup>er</sup> juillet et un compte rendu du groupe de travail « **numérique** » ;

et les habituelles rubriques « Contrat-social » **en bref**  
et « Comment **prendre contact avec nous** ».

## libre opinion

### Vers la fin du consentement à l'impôt, l'une des fondations de la démocratie ?

**Presqu'à chaque loi de finances**, des modifications sont apportées à l'imposition directe des citoyens. Décidées plus pour des raisons conjoncturelles qu'en vertu d'objectifs stratégiques, elles finissent, du fait de leur accumulation, par pervertir un principe de base de la démocratie, donc de notre contrat social, le consentement à l'impôt. Il est de notre mission de lancer un cri d'alarme.

Bref rappel historique. Dans les pays occidentaux et ceux qui en ont adopté le modèle, l'origine de la démocratie représentative est dans le consentement à l'impôt. La reconnaissance de ce principe s'est faite en Angleterre par exemple, à travers des luttes parfois sanglantes. En France, à partir de Philippe le Bel, les rois n'ont pas nié que les décisions fiscales majeures seraient mieux assurées si elles étaient débattues avec les représentants des trois ordres et en particulier au sein des séances souvent houleuses des États généraux.

La Déclaration des droits de l'homme de 1789 est dans la continuité. Qu'on en juge :

« Article 13 — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

« Article 14 — Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi ou d'en déterminer la qualité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

On voit bien que les deux articles posent le double principe que tous les citoyens doivent payer, mais qu'ils ont le droit de contrôler. Comme la constitution du 27 octobre 1946 dans son préambule « réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen, consacrés par la Déclaration des droits de 1789 », que dans son propre préambule celle de 1958 stipule que « le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946 », enfin que le Conseil constitutionnel a inclus ces textes dans le bloc de constitutionnalité qu'il a pour mission de faire respecter, on devrait pouvoir en conclure

que les bases historiques de notre démocratie sont bien protégées, surtout maintenant qu'il existe la question préalable de constitutionnalité. Pourtant la multiplication de soi-disant « réformes fiscales » souvent mal conçues est de nature à susciter de très réelles inquiétudes.

Expliquons-nous. Pour qu'il y ait un consentement à l'impôt qui soit autre que théorique, trois conditions doivent être réunies :

- au consentement de tous doit correspondre la contribution de tous ;
- pour consentir en citoyen responsable il faut être bien informé ;
- le consentement ne peut être réel que s'il est conscient.

### Face à ces trois conditions, une triple menace:

**1. La première réside dans le déséquilibre** qui existe entre ceux qui fixent le principal impôt direct personnel, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (l'IRPP) — soit la totalité des citoyens via leurs représentants — et ceux qui le paient — soit moins de 50 % des ménages. Qu'on n'évoque pas les objectifs de réduction des inégalités : ils justifient peut-être la progressivité du barème, mais pas l'exemption d'un citoyen sur deux ! C'est si vrai que des hommes politiques aussi divers que François Bayrou au centre, François Fillon et bien d'autres à droite ainsi que Rachid Hammadi au parti socialiste proposent que tout redevable acquitte quelque chose, même si c'est symbolique. Jean-Luc Mélenchon dit même « qu'il faut que tout le monde paie l'impôt parce qu'il y a une dignité civique à contribuer à l'effort collectif, ne fût-ce que de dix euros ».

Pourtant on fait le contraire. La loi de finances pour 2016 va sortir du barème un million de foyers fiscaux, alors que celle pour 2015 en a déjà retiré un grand nombre.

**2. La seconde menace concerne la multiplicité** des charges obligatoires, plus ou moins opaques dont le Conseil constitutionnel a reconnu la nature fiscale mais dont celui qui les acquitte a le plus grand mal à connaître le montant. Au premier rang les multiples contributions sociales. Sauf à entreprendre d'épuisantes recherches, qui a une idée précise de ce qu'il paie comme CRG, CRDS, CSA, contribution additionnelle pour le financement du RSA, etc. ? énumération incomplète reproduisant en partie des extraits de formulaires officiels de l'administration fiscale. Et la liste, ou le montant, s'accroissent chaque année. Le rédacteur de ces lignes s'y est essayé. Il en a tiré deux conclusions : d'une part, que c'est épuisant, car les organismes qui les prélèvent rendent compte chacun à leur manière ; d'autre part, que le total est significatif par rapport à l'IRPP. Et personne ne s'offusque ni de ce foisonnement ni de ce défaut d'information.

**3. Le pire est peut-être à venir**, car on nous parle de retenir à la source l'IRPP, éventuellement après l'avoir fusionné avec la CSG et les flots de propagande sur les beautés de cette réforme l'ont plutôt rendue populaire. Alors tentons de la déconstruire. Il n'est pas question d'entrer ici dans les complexités techniques qui peuvent facilement transformer le « grand impôt citoyen » en « usine à gaz ». Signalons simplement à ceux qui accueillent favorablement le projet, parce qu'ils pensent que c'en serait terminé avec les déclarations, qu'ils se font beaucoup d'illusions !

En revanche, il convient de souligner le caractère anesthésiant et économiquement dangereux pour le contribuable du prélèvement à la source. Pour s'en convaincre il suffit de demander à n'importe quel salarié ce qu'il regarde quand il consulte son bulletin de paie. Presqu'à coup sûr, il vous répondra « le salaire net » et pas grand-chose d'autre.

Peu conscient de l'impôt, il sera peu concerné par le contrôle de la dépense publique et sera peu enclin à stimuler ses représentants pour qu'ils le fassent. C'est peut-être d'ailleurs ce qui est recherché par les pouvoirs publics incapables de la maîtriser. Dire que certains zélateurs de ce monstre technocratique osent le baptiser « grand impôt citoyen » !

À l'inverse, il sera tenté de réclamer à son employeur, qu'il tendra peut-être à considérer comme un avatar moderne des fermiers généraux, le relèvement de son « net ». Nos entreprises déjà lourdement chargées ne risquent-elles pas alors d'être soumises à des demandes de compensations pour l'impôt qu'elles prélèveront pour le compte d'autrui ? Hypothèse économiquement absurde mais psychologiquement imaginable.

Au terme du cheminement inquiétant qui vient d'être décrit que va-t-il rester du sain principe de consentement à l'impôt, base essentielle de la démocratie ? Souvent le mieux est l'ennemi du bien. Au nom de préoccupations vertueuses, l'égalité, le modèle social, l'allègement des frais administratifs, on porte un coup au contrat social. Le citoyen ignorant et anesthésié ne se révoltera plus contre les dépenses excessives.

Indicateur faible mais significatif : qui protestera à l'idée qu'il sera mis à l'amende s'il n'a pas d'ordinateur ou ne sait pas s'en servir ! Orwell n'est pas mort ! Le Conseil constitutionnel nous protégera-t-il ?

---

1. « Cachez ce coin que je ne saurais voir », par Jean-Claude Angoulvant, pour l'Ifrep (Retenue à la source — 12 points pour comprendre les enjeux).

## débats entre membres

Leur intensification est un des objectifs de notre programme d'action. Rappelons qu'il suffit à toute personne qui souhaite apporter une contribution de l'envoyer à l'adresse **membres@contrat-social.com**. Au cours du troisième trimestre de nombreuses contributions ont été apportées. Trois sujets principaux :

### 1. Toujours l'éducation et l'enseignement! Voici un intéressant extrait :

« Voilà bien un débat qui mérite bien qu'on lui fasse une place, mais on reste toujours éberlué qu'on l'aborde en faisant, toujours aussi, abstraction de quatre éléments clés :

- 1. L'ambition de penser des formules organisationnelles et pédagogiques et que les faire appliquer uniformément et nationalement, dans une démarche top-down, est une mission impossible.
- 2. La question du montant des « crédits » consacrés à l'éducation est moins importante que celle de la disponibilité de maîtres motivés et doués pour l'éducation.
- 3. Pour autant que je sache, il n'existe pas d'établissements de formation des maîtres à la pédagogie — les IUFM (je n'ai pas en tête leur nouvelle dénomination) ont pour vocation de former non à la pédagogie, mais à la didactique, *i.e.* la formulation des théories à enseigner.
- 4. La façon dont sont pourvus les postes d'enseignants du primaire laisse perplexe : parmi les étudiants dont le profil intellectuel ne les qualifie pas pour enseigner des matières dont la maîtrise implique un certain niveau de capacité de mémorisation et d'aisance dans l'abstraction, sans se soucier des capacités de compréhension intuitive, des aptitudes à la pédagogie de jeunes enfants, de formation psychologique et psychosociologique. »

**2. Les problèmes agricoles.** Plutôt que de résumer le passionnant débat sur la crise agricole française suscité par un extrait rédigé par Pierre Cabon et intitulé « veaux, vaches, cochons, mensonges », nos amis Alain Raab et Jean Marc Boussard ont bien voulu en présenter les principaux thèmes sous forme de débat. C'est une formule que nous employons pour la première fois. Donnez-nous votre avis.

**AR.** On ne parle jamais de quelques faits majeurs : le « passage en douceur », en 50 ou 60 ans de quelque 40 % de la population de la ruralité à des emplois (et au chômage...) urbains ; qu'il ait fallu, pour cela, que les marchés soient non pas organisés, mais artificialisés par des systèmes d'aides et de prix décrets, etc..., je ne vois jamais évoquées ni, encore moins, expliquées ces anomalies bien réelles et qui donnent l'impression de voir l'agriculture marcher sur la tête...

**JMB.** Le contexte aujourd'hui est différent de celui des années cinquante et soixante. À l'époque, on avait fait en sorte de « déconnecter l'agriculture du marché » (le mot est d'un conseiller du Président Roosevelt). Les prix étaient fixés par les gouvernements, toujours trop bas aux yeux des agriculteurs, mais assez hauts pour engendrer la « surproduction ». Aujourd'hui, le marché est supposé diriger la production, mais les prix sont tantôt trop hauts, et tantôt trop bas, engendrant des alternatives de pénuries et de pléthores. Cet été, nous sommes en surproduction. Mais le vrai problème, c'est que si on laisse les producteurs les moins habiles ou les moins chanceux disparaître, comme le voudrait la logique du marché, nous risquons, dans quelques années de nous retrouver avec le yaourt à cinq euros...

**AR.** La difficulté du sujet réside, évidemment, dans le postulat de base : « en agriculture, les marchés ne fonctionnent pas ». Est-ce absolument certain ? Ne peut-on étendre le régime de l'Appellation d'origine contrôlée, qui fonctionne bien pour les vins et certains spiritueux français ?

**JMB.** L'assertion « les marchés ne fonctionnent pas en agriculture » peut surprendre. Ce que l'on veut dire par là, c'est que, avec des prix fluctuants comme le sont les prix agricoles sur les marchés libres, le prix n'est jamais fonction du coût, comme le veut la théorie libérale : tout écart entre le prix et le coût marginal entraîne des pertes et des gains soit pour le consommateur, soit pour le producteur, mais les pertes des uns sont toujours plus grandes que les gains des autres. C'est là l'origine des programmes agricoles américains de l'époque Roosevelt, imités par la suite dans le monde entier. Mais la déconnexion s'est révélée difficile, parce que des prix fixes entraînent presque sûrement la surproduction... Il a donc fallu compléter le dispositif en limitant la garantie avec des quotas. Or les quotas, pour un libéral, c'est l'horreur ! Aujourd'hui, on voit que les prix garantis pour des quantités limitées avaient des avantages...

**AR.** Comme disait Deng Xiao Ping : peu importe que le chat soit blanc ou gris pourvu qu'il attrape les souris ! Mais le problème est que les quotas ne se sont pas montrés de très bons chats... Ne peut-on travailler sur la formule pragmatique qu'avaient trouvée les Canadiens

après la guerre, de conjugaison des quotas avec un libre marché ?

**JMB.** En effet, le système canadien était génial, en combinant les avantages du marché et des quotas... mais il été sévèrement condamné par l'organe de règlement des différends de l'Omc...

**AR.** Ce qui surprend, c'est l'absence « assourdissante » de recherche de solutions nouvelles : n'est-il pas temps de remettre en cause les palliatifs inventés par l'Administration Roosevelt il y a quelque 80 ans et les systèmes d'écoulement des surplus américains qui ruinent les agricultures locales ? N'y a-t-il pas un parti à tirer du modèle économique des sociétés de négoce (Cargill, Louis-Dreyfus...) ? N'y a-t-il pas un besoin absolu d'une gouvernance mondiale en matière d'économie agricole comme en matière de climat et d'exploitation des océans ? N'y a-t-il pas moyen de développer, à côté des marchés de nutrition de masse relevant d'un interventionnisme régalien, des « marchés de niche » de produits alimentaires, répondant à des mécanismes d'appellations et de marques, comme les vins de Bordeaux, de Bourgogne, etc. le camembert de Normandie ou le beurre des Charentes ? Cela fonctionne très bien pour beaucoup de produits industriels. Pourquoi pas en agriculture ?

**JMB.** Les produits « de niche », cela marche, dans le cas des produits de luxe, à la demande « élastique ». Mais ce n'est pas le cas de la grosse masse des produits agricoles de base, dont le volume de consommation, quoique très prévisible, est peu sensible au prix. Le problème est qu'il sera toujours difficile de distinguer le blé produit par Pierre de celui produit par Jean.

**AR.** D'accord, l'agriculture est le lieu des inconvénients extrêmes de l'économie de marché ! Mais faut-il, pour autant, se satisfaire de ce que les médias et les politiques ne disent rien de ce qui l'explique ni des recherches de solutions — certes imparfaites et, en tout cas, sûrement plus nombreuses que celles qu'on vient d'évoquer — que cela devrait inspirer... Ne faut-il pas se souvenir des raisonnements de Malthus ? S'il avait été démenti, au XIX<sup>e</sup> siècle, par des développements technologiques qu'il n'avait pas anticipés, à en croire les médias, nous sommes promis à nous nourrir bientôt de cafards, vers de terre, et autres sauterelles...

**JMB.** Bien sûr qu'il faut se préoccuper de Malthus ! Mais là, c'est encore une autre histoire ! Nous en reparlerons...

**AR.** Vaste sujet, en effet. Et il me paraît y en avoir un autre, peut-être à examiner d'abord : comment calcule-t-on — en économie agricole régulée par des quotas mais où les dimensions des exploitations (sans parler des natures de sols et de climats) sont très diverses — les prix et les coûts marginaux ?

Pierre Cabon conclut en remarquant que « dans un monde concurrentiel le prix des produits sont tirés par le bas s'ils ne peuvent être couverts par une marque. Nos éleveurs sont, à de très rares exceptions, trop éloignés des clients finaux. Il est surprenant que les coopératives se conduisent comme des sociétés anonymes... »

**3. Un monde sans croissance.** Avec le ralentissement constaté de la croissance depuis plusieurs années, l'idée d'une stagnation séculaire et d'un monde sans croissance est devenue un thème d'actualité faisant l'objet de nombreuses controverses touchant de multiples sujets, comme cela a été le cas au sein de Contrat-social.

C'est ainsi que l'on s'est interrogé sur la pertinence de nos indicateurs de mesure de la croissance et, notamment, du PIB dont on sait les imperfections, en particulier, pour rendre compte des changements et des innovations, comme cela est actuellement le cas avec la numérisation.

Le ralentissement constaté serait largement imputable à la baisse de la productivité. Encore, ainsi que cela a été mentionné, ne faudrait-il pas confondre productivité du travail et productivité globale des facteurs incorporant les conséquences du progrès et de l'innovation.

Ces changements atteignent la structure même du facteur travail et de l'emploi. Plusieurs de nos membres s'interrogent sur la nature du travail : malédiction, bénédiction, source d'accomplissement, d'une exigence de réciprocité... ? Comment apprécier la valeur « utile » du travail ? Comment échapper à sa précarité ?

Les débats sont inépuisables et inachevés.

documents et travaux

## note de conjoncture

synthèse rédigée en septembre 2015

Économie mondiale: sans boussole

L'OCDE a revu à la baisse sa prévision de croissance de l'économie mondiale, ramenée de 3,1 % à 3 % — essentiellement pour tenir compte du ralentissement de l'économie chinoise qui affaiblit, notamment, la plupart des pays asiatiques ainsi que de nombreux pays émergents. On ne saurait toutefois imputer à la seule économie chinoise la responsabilité de cette situation. Ainsi, les politiques monétaires des banques centrales et leurs injections massives de liquidités paraissent produire à terme des effets pervers. Tout ceci s'est répercuté, en particulier, sur les cours des matières premières.

À plus long terme, des changements profonds pour ne pas dire des ruptures s'annoncent : la numérisation, l'évolution des populations dans le monde avec des migrations, les frontières traditionnelles qui sont en train d'être remises en question, notamment au Moyen-Orient...

#### **France: aucune inversion de tendances**

La situation de la France n'évolue pas et l'on ne peut que répéter les propos précédents. La croissance reste médiocre : 1 % en 2015, 1,4 % en 2016, compte tenu des facteurs favorables actuels (énergie, dollar, taux). L'activité économique se tasse tandis que la production industrielle ne repart pas. La dette publique augmente en profitant de taux temporairement bas, les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires ne baissent que très lentement, les investissements tardent à repartir.

Certes, le taux de marge des entreprises se redresse, mais l'absence de politique et de perspectives claires n'incite ni à embaucher ni à investir dans un climat de complexité administrative paralysante (code du travail, normes...). Quant au chômage, il ne montre pas actuellement de signes d'amélioration. Au total, rien de nouveau ne permet de créer une dynamique de relance.

C'est le manque de confiance, l'absence d'une volonté marquée de procéder réellement aux réformes indispensables face aux multiples conservatismes et corporatismes, en un mot à l'immobilisme général, qui bloquent le pays. La France, peu à peu, s'appauvrit et s'endette, jusqu'à quand ? Comment retrouver l'espoir ?

#### **Europe: face à des problèmes existentiels**

Peu de changements significatifs concernant la situation économique de la Zone euro prise dans son ensemble, avec une prévision de croissance de 1,6 % en 2015 et 1,9 % en 2016. Ces chiffres sont assez peu satisfaisants compte tenu des facteurs favorables qui auraient dû améliorer significativement la croissance. L'Allemagne paraît actuellement en bonne santé avec une croissance de 1,5 % en 2015 et de 2 % en 2016; la reprise semble se confirmer en Italie, en Espagne. Au Royaume-Uni, la croissance s'affermirait avec des prévisions optimistes : 2,4 % en 2015, autour de 2,3 à 2,5 % en 2016.

Mais les difficultés de l'Europe sont aussi et peut-être même surtout existentielles. Les principaux acquis de la construction européenne : monnaie unique, libre circulation... paraissent ainsi remis en cause. Faut-il repenser une Europe avec un noyau dur plus intégré pour ne pas dire plus fédéré tandis que des poussées régionalistes se développent ?

#### **États-Unis: retour à la confiance**

Après les incertitudes du début de l'année, l'économie américaine fait preuve actuellement de solidité, à tel point que l'OCDE a revu ses prévisions de croissance du PIB à 2,4 % pour 2015 (2,1 % pour la Fed plus prudente) contre 2 % précédemment et 2,6 % en 2016. Quant au chômage à 5,1 %, il est un des plus bas enregistré depuis de nombreuses années

#### **Pays non occidentaux: affaiblissement général**

Les craintes exprimées précédemment sur le ralentissement des pays émergents se confirment et ont été amplifiées par l'évolution de l'économie chinoise.

Le boom tant admiré de la Chine ne pouvait perdurer. Ceci paraît maintenant d'autant plus inquiétant que le doute s'installe sur l'état réel de l'économie de ce pays et sur ses données statistiques. Quoi qu'il en soit, les autorités du pays n'ont pas manqué de réagir, dans un premier temps en dévaluant la monnaie. Jusqu'à présent, on constate un fort ralentissement dont il est malaisé d'anticiper les conséquences notamment politiques et sociales.

Bien entendu, les répercussions ont été sensibles, surtout sur les pays voisins parfois florissants jusque-là. Le Japon — dont la Chine est un partenaire important — est directement concerné et a ramené sa croissance à un modeste 0,6 % en 2015 et 1,2 % en 2016. La Russie frappée par la chute des cours de l'énergie et des matières premières ainsi que par les sanctions économiques est entrée en récession avec une contraction de son économie de 3 à 4 %. Il en est de même pour le Brésil dont le PIB devrait reculer de 2,5 à 3 % en 2015 et croître faiblement (+ 0,7 %) en 2016 tandis qu'*à contrario*, l'Inde paraît tirer son épingle du jeu avec une croissance de 7,2 % en 2015 et 2016.

Ce sont donc ces perspectives médiocres qui semblent avoir influencé la décision de la Fed de maintenir ses taux pour ne pas accroître les sorties de capitaux des pays émergents.

#### **Marchés de capitaux et banques: marchés sans direction et volatiles**

Le climat incertain et peu encourageant de l'économie mondiale s'est répercuté sur les marchés financiers sans direction et d'une volatilité amplifiée par la mise en œuvre de programmes informatiques. Les opérateurs souvent incapables d'apprécier les conséquences fondamentales à terme de la situation actuelle surréagissent à la moindre information puis corrigent très rapidement en sens inverse.

Par ailleurs, des critiques commencent à être émises sur les politiques des banques centrales qui présenteraient même à terme, selon certains, des risques du fait des taux bas et des injections massives de capitaux qu'il faudra bien un jour résorber.

Les évolutions des marchés actions traduisent bien la situation. Les analystes s'interrogent sur les valeurs américaines élevées pour certains dans le contexte actuel alors que les entreprises ont revu à la baisse leurs profits : va-t-on vers un S&P 500 à 1 700-1 800 points ? Il en est de même pour les actions françaises. Soit les marchés ont surréagi aux annonces récentes et on peut imaginer dans les prochains mois un Cac 40 autour de 5 500 points, soit c'est l'ensemble de l'environnement qui est baissier et un Cac 40 vers 4 000 serait à redouter. Les avis divergent et aucune tendance ne semble l'emporter.

Quant au marché obligataire, il subit les interrogations sur l'évolution des taux qui semblent se tendre aux États-Unis mais non en Europe sous l'effet du *statu quo* de la Fed et des inquiétudes sur l'activité économique.

**Au total**, face aux changements de toute nature qui s'annoncent, c'est l'expectative qui domine, ce qui ne permet pas de donner à l'économie un élan pourtant nécessaire.

Les **notes de conjonctures** sont en ligne sur notre site. la plus récente livraison est réservée aux **membres** et aux **partenaires** de Contrat-social.

## extraits et résumés

**Au cours des mois de juillet à septembre 2015**, les **extraits** des livres ou articles de revue suivants ont été diffusés aux **membres** de Contrat-social (les premiers chiffres entre crochets qui suivent les extraits renvoient aux **chapitres** du site de Contrat-social qui sont en accès libres, les seconds sont le numéro d'ordre, dans le chapitre concerné, des extraits qui sont exclusivement accessibles aux membres).

«**Cartographeur** le fléau invisible de la Chine, la pollution », *The Economist*, 15 août 2015. Les trente glorieuses de la Chine sont-elles terminées ? La croissance, énorme il est vrai, s'affaiblit, le résultat de la folle politique de l'enfant unique est là : 120 garçons pour 100 filles, l'explosion monstre de TjianJin confirme la généralisation de la corruption, enfin de récentes études révèlent que la pollution est bien plus massive qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. C'est ce dernier point que développe l'article de *The Economist*. **[22-42]**

«**À propos des Afro-américains** », *The Economist*, 4 juillet 2015. On l'a appris il y a peu : pour la première fois dans l'histoire des États-Unis, le Président a visité une prison. Il est vrai qu'avec 1,6 million de prisonniers et des dépenses de 80 milliards de dollars, les prisons américaines constituent une monstruosité digne d'intérêt pour un Président. Les nations civilisées ont, il n'y a pas si longtemps, aboli la peine de mort. Elle est encore appliquée aux États-Unis mais dans un nombre d'États qui va en se réduisant. Il faut aller plus loin ; réaliser que la sociabilité de la plupart des condamnés est non pas améliorée mais dégradée par la prison. Canada et Suède montrent que la réhabilitation est possible ; des expériences encore limitées ont lieu chez nous. **[24-110]**

**Arnaud Mias**, *Entreprise : la fin du « bras de fer »* et **Simon Head**, *Amazon entreprise du xx<sup>e</sup> siècle, management du xix<sup>e</sup> siècle*. Il semble bien que les relations entre personnel et direction des entreprises aient connu, dans les années récentes, des évolutions contradictoires. Elles correspondraient d'ailleurs aux grandes tendances de notre époque : désir d'un nombre croissant d'individus éduqués de disposer d'une autonomie substantielle d'une part, mondialisation et financiarisation de l'économie, d'autre part. Des firmes prennent davantage en compte la volonté des salariés de disposer d'une plus grande autonomie et des négociations règlent leur situation de façon positive à leurs yeux. Certaines entreprises sont, du coup, devenues plus imaginatives et plus entreprenantes. *A contrario*, des firmes, y compris des entreprises « modernes », Amazon mais aussi Apple, poussées par des actionnaires — les « fonds » au premier chef — imposent des contraintes inadmissibles à ceux qu'elles emploient. **[23-61 et 23-61B]**

«**Gaz de schiste**: There will be blood », *The Economist*, 4 juillet 2015. Le gaz de schiste a joué aux États-Unis un grand rôle dans le domaine de l'énergie bien sûr mais, plus largement, dans l'économie. Ce court extrait semble bien décrire à la fois les efforts des foreurs et la menace de krach qui pèse sur nombre d'entre eux et sur leurs pourvoyeurs de fonds. Le texte n'évoque pas les risques environnementaux que font courir les forages. **[22-41]**

**Pierre Papon**, « Les États-Unis favorables aux énergies renouvelables ? » *Futuribles*, juillet 2015. L'accord passé entre la Chine et les États-Unis et certaines évolutions de l'opinion publique américaine peuvent laisser espérer la conclusion en décembre d'un accord

international sur la réduction de la production de gaz à effets de serre. Mais les Américains restent, par ailleurs, très favorables à leurs producteurs d'énergie, de sorte que, lobbies aidant, il n'est pas du tout acquis qu'un éventuel accord serait ratifié par le Congrès américain. [22-40]

«**Financial technology** — "fintech" », *The Economist*, 9 mai 2015. Les banques sont attaquées par une myriade — plusieurs milliers — de jeunes firmes qui cherchent à leur ravir telle ou telle part de leurs activités. Plusieurs milliards de dollars ont été investis par ces entreprises. Des éléphants harcelés par des hyènes... Jusqu'ici les résultats ont été limités. On a même constaté des échecs : bitcoin par exemple. Mais il est probable que les attaques des nouveaux venus ont forcé les banques à tirer le meilleur parti des ressources de l'informatique moderne et du web. [23-64]

## activité du groupe «numérique»

Il s'agit du premier compte rendu des activités du groupe constitué fin 2014 et travaillant sur la mutation numérique.

### Mondialisation numérique et contrat social: bienvenue en terre inconnue!

La chronique du « dynamitage » des modèles économiques établis et des pratiques sociales par la mutation numérique est quotidienne. Ce dynamitage s'appuie sur les ressources techniques offertes par le développement accéléré des technologies numériques. Mais dans à peu près tous les domaines, les infrastructures techniques qui se déploient font rapidement émerger « par le bas » — et non par décision politique des États — une nouvelle réalité qui bouleverse le mode d'organisation de la société. Cette réalité émergente prend de court les cadres juridiques et institutionnels nationaux. Sans parler du projet « transhumaniste » qui vient s'inscrire comme un possible dans le paysage. L'enjeu est anthropologique. Pour sa part, et depuis deux siècles, la France est idéologiquement occupée et divisée par la question de la « révolution » sociale. Est-elle finie, où est-elle juste différée ? Surprise, elle arrive, mais ce n'est pas celle qui était attendue par certains. C'est la révolution numérique dans un espace désormais « fini ». Bienvenue en terre inconnue !

Contrat-social a donc pris à bras-le-corps la question depuis la fin de 2014. Quels impacts sur le vivre ensemble ? Un groupe de travail s'est constitué. Ses premiers objectifs ? Une prise en compte la plus large possible de la question, avec le projet d'un premier « rapport d'étonnement », pour ensuite converger vers les problématiques plus spécifiques en rapport avec les thèmes de travail actuels de notre association : l'accompagnement, la protection sociale et l'éducation. Sans compter les échanges et débats internes, toujours vifs, où chacun fonctionne comme une ressource pour nourrir l'intelligence collective.

Beaucoup de contributions ont été confrontées. Il en sera rendu compte. Mais pour l'instant trois problématiques majeures émergent, qu'il convient d'approfondir :

**D'abord la question de la croissance et de l'emploi.** Révolution technologique, la numérisation générale, issue du développement des technologies de l'information et de la communication dans les trente dernières années, ne paraît pas nourrir une forte croissance économique, comme les précédentes révolutions techniques (le moulin à eau, la vapeur, l'électricité).

Les économistes pointent que la croissance de la productivité du travail due au progrès technique est en berne par rapport à celle observée pendant la période industrielle. C'est une réalité contre-intuitive. Résultat : peu d'emplois à la clef !

Pourquoi ? Où se cache la productivité induite par les technologies numériques ? Où disparaît-elle vraiment ? La réponse à ce qui est qualifié d'énigme par Philippe Aghion est d'importance car elle conditionne l'emploi. Le débat à ce propos est vif sur la scène publique.

Il nous concerne.

**Ensuite la question de la confiance.** À la base, l'établissement d'un lien de confiance dans une relation requiert l'expression d'une « bienveillance », mais celle-ci n'est crédible que si la relation met en jeu un « gage » (pas forcément monétaire) associé à une hypothèse de sanction en cas de « trahison ». Or la révolution numérique multiplie à l'infini les relations, ludiques, sociales et commerciales.

Mais, d'une part, les grandes machineries numériques dominantes (Google, etc.) fonctionnent sur le principe de relations biaisées (nous croyons choisir librement à partir de critères objectifs, alors que le système qui nous connaît trop bien nous oriente vers ses propres cibles en fonction de ses intérêts mercantiles), d'autre part le web « social » favorise l'anonymat, la dissimulation et la production de faux dans les relations personnelles.

Dans les deux cas, les conditions de la confiance ne sont pas réunies. Avec les déboires que l'on sait. Le web est aujourd'hui un monde de défiance et il semble que loin de favoriser l'échange et la compréhension, il renforce l'entre soi. Effet là aussi paradoxal.

**Enfin la question du risque.** Pourquoi le risque ? Parce que la société actuelle se caractérise par une aversion chaque jour plus forte au risque, notamment économique. Or toute activité économique « de marché » comporte une prise de risque portée

par l'entrepreneur, fut-il individuel.

C'est l'employeur du salarié qui porte le risque économique, mais les autoentrepreneurs et les autres indépendants ne sont pas, comme le croit le Rsi, des autosalariés. C'est eux qui portent leur risque économique, qui n'est pas celui du seul salaire, et qui investissent dans leur activité. Et l'observation montre que la mutation numérique, d'une part, augmente la volatilité du risque économique de l'entrepreneur et, d'autre part, génère une croissance sensible du nombre de travailleurs non salariés.

Il va donc falloir inventer des statuts et des régimes de protection adaptés à trois caractéristiques auxquels les régimes actuels de salariés — ainsi que les régimes sociaux de travailleurs indépendants dit « alignés » — ne répondent pas ou très mal (voir le Rsi) :

1. La situation indépendante ou de seule subordination économique (travailleur dits « para subordonnés ») des nouveaux travailleurs des différents contextes de l'économie numérique (économie collaborative, etc.), qu'ils soient livreurs ou juristes de haut niveau.
2. La seule disponibilité du revenu d'activité (le chiffre d'affaires) comme assiette de cotisation « solide », déclarable par des tiers (plates-formes numériques) et opposable, en lieu et place du revenu net fiscal (analogue au salaire), connu après coup, voir évalué forfaitairement.
3. Le risque économique propre à chaque secteur d'activité, déjà mentionné, et que chaque travailleur doit gérer pour son propre compte.

## nouvelles des partenaires

Les Vigilants nous ont fait part d'un projet développé par Bernard Esambert sur « l'éthique du libéralisme », sous l'égide de la fondation Éthique et Économie. Plusieurs de nos membres se sont montrés intéressés de participer aux débats.

## contrat-social en bref

### Qu'est-ce qui nous réunit?

Nous avons constitué un groupe de réflexion d'une cinquantaine de personnes, issues de la « société civile » qui croient aux droits de l'homme et à la démocratie. Notre groupe *demande à ses membres* d'apporter au débat public des contributions pertinentes et originales.

Nous avons exercé ou exerçons des responsabilités diverses dans la fonction publique, des entreprises ou des associations. Nous constatons que le contrat social qui unit les Français fonctionne mal et, à certains égards, est fragilisé notamment par l'inadéquation de la politique et de la réglementation économique et sociale. Nous sommes convaincus que la conception et la mise en œuvre de ce contrat peuvent être progressivement améliorées mais à la condition que l'effort d'amélioration soit associé à une meilleure qualité de la politique économique et financière. Dans les deux domaines sociétaux et économiques que nous regardons comme notre « core business », nous cherchons à apporter des idées neuves par nos travaux.

Sans aucune attache partisane et totalement indépendants, nous tentons, en particulier, à mettre en lumière des obstacles aux changements qui sont souvent occultés.

### Que croyons-nous?

La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale. À nos yeux, la participation des citoyens qui le peuvent, comme bénévoles, à des actions collectives est très souhaitable.

En effet, face aux difficultés plus ou moins durables de nos concitoyens, les prestations de l'État-providence, indispensables (mais aux effets parfois nocifs) ne suffisent pas pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés de façon attentive. Une contribution de bénévoles expérimentés, formés et encadrés pourrait, à nos yeux, être développée qui consoliderait le lien social, vital pour une société de notre temps.

Pour bâtir une société de responsabilité, un État providence refondé, très respecté et s'appuyant sur une économie et des finances saines est indispensable. Dans une organisation plus franchement européenne et décentralisée, il devrait orchestrer réflexions et débats, proposer des normes et les codifier de façon cohérente afin de s'assurer de leur respect. Quant aux institutions comme les écoles, les tribunaux ou les hôpitaux, devenues plus autonomes, elles devraient être rendues davantage capables d'initiatives et d'expérimentations, leurs prestations étant systématiquement évaluées.

### Que faisons-nous?

1. Nous avons conduit des **études** sur des éléments essentiels du contrat social : l'éducation, l'emploi et les retraites dernièrement. Sont en cours une étude sur l'accompagnement



des personnes en difficulté par des organismes bénévoles et une autre sur les changements comportementaux induits par le développement du numérique. Nous cherchons, lorsque nous examinons de tels sujets, à nous informer sans a priori ; en nous demandant si nous sommes capables d'apporter une valeur ajoutée. Les **déjeuners-débat** que nous organisons chaque année avec les personnalités les plus diverses contribue à notre information et à nos réflexions.

2. Nous essayons de suivre de près l'**actualité** et les réflexions qu'elle suscite. Nos membres disposent à cet effet, une fois par semaine en moyenne, d'**extraits** de livres, rapports ou articles qui nous paraissent substantiels ou originaux ; nous menons des débats internes sur des sujets d'actualité.

3. Tous les trois mois, une **note de conjoncture** s'efforce de synthétiser les faits économiques et politiques majeurs de la période écoulée pour pouvoir prendre en compte l'environnement qui s'applique aux sujets étudiés et rester attentifs aux facteurs qui commandent la compétitivité française.

4. Nous publions une **lettre trimestrielle** destinée à des personnes que les travaux de Contrat-social intéressent.

5. Nous avons conduit et pouvons initier des actions de **formation** en collaboration avec des établissements universitaires et des grandes écoles.

6. Nous développons des **relations** et des collaborations avec d'autres groupes de réflexions à la démarche similaire.

7. Pour **diffuser** les résultats de nos actions et études, nous les mettons en **ligne** sur notre site internet [www.contrat-social.com](http://www.contrat-social.com). Ce site, mis à jour périodiquement constitue le lien avec tous ceux qui partagent notre vision. Nous vous invitons donc à le consulter régulièrement.



Si vous souhaitez rejoindre Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contrat-social  
8 rue La-Boétie  
75008 Paris  
[contact@contrat-social.com](mailto:contact@contrat-social.com)  
[www.contrat-social.com](http://www.contrat-social.com)

Cliquez ici si vous ne **visualisez pas** correctement cette lettre.

Cliquez ici si vous souhaitez **ne plus recevoir cette lettre**.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.

